

Cadre de gestion des risques d'entreprise

Dernière mise à jour : le 30 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

I. Aperçu	4
II. Principes de la gestion des risques	5
III. Activités générales de la gestion des risques	6
Le processus de gestion des risques par le conseil d'administration.....	6
Processus interne de gestion des risques.....	8
IV. Types de risques	10
Catégorie A : Risques stratégiques	11
Risque lié à la gouvernance	11
Risque lié aux stratégies d'affaires	11
Risque pour la réputation	12
Risque lié aux communications	12
Catégorie B : Risques de placement	13
Risque lié aux conseils en matière de stratégie de placement	13
Risque lié à la gestion active	14
Risque lié aux indices de référence	14
Risque de crédit	14
Risque lié à l'évaluation	14
Risque lié au manque de liquidités.....	15
Catégorie C : Risques liés à l'administration des régimes	15
Risque lié à l'adhésion et aux données des participants.....	15
Risque lié à l'exactitude des données des régimes pour l'actuaire.....	16
Risque lié aux calculs des prestations.....	16
Risque lié aux opérations associées aux régimes.....	16
Risque lié au soutien aux conseils de fiduciaires et aux comités du client	16
Risque lié aux communications aux participants des régimes	16
Catégorie D : Risques opérationnels.....	16
Risque lié aux opérations d'entreprise	17
Risque lié aux opérations de placement.....	17
Risque lié aux rapports financiers.....	17
Risques réglementaires.....	18

Risques juridiques et fiscaux.....	18
Risque lié à la fraude.....	18
Risque lié à la sécurité physique.....	19
Catégorie E : Risques liés aux ressources humaines.....	19
Risque lié à l'embauche, à la conservation des employés et aux cessations d'emploi	19
Risque lié à la planification de la relève.....	20
Risque lié à la rémunération	20
Catégorie F : Risques liés à la technologie.....	20
Risque lié à l'environnement informatique et à la cybersécurité	20
Risque lié à la gestion de l'information, à la conservation des dossiers et à la protection des renseignements personnels	20
Risque lié aux systèmes, aux applications et aux bases de données	20
Risque lié à la planification de la continuité des affaires et à la reprise après sinistre.....	21
V. Conclusion	21
Annexe A : Structure de gouvernance pour les risques	22

I. Aperçu

On peut définir le risque comme le potentiel de perte en raison d'un événement ou d'une série d'événements susceptibles d'influencer négativement la réalisation des objectifs d'une entreprise en matière d'affaires.

Vestcor est exposée aux risques à la fois en tant que société et pour le compte des clients qui utilisent ses services de placement et d'administration.

L'ambition gagnante de Vestcor est d'être « le partenaire le plus précieux et fiable pour façonner et fournir une sécurité financière et une confiance à nos clients et à leurs bénéficiaires ».

Pour réaliser notre ambition gagnante, nos processus d'entreprise, qu'ils soient axés sur la stratégie, liés aux placements ou de nature opérationnelle, doivent préserver en permanence l'équilibre entre risque et rendement.

Notre cadre de gestion des risques d'entreprise a été mis en place pour intégrer une supervision efficace de la société à une série de systèmes et de processus de gestion des risques indépendants et bien définis. Le processus de gestion de risques prévoit la participation du conseil d'administration, de la direction et des fournisseurs de services externes de Vestcor. Vous trouverez un récapitulatif de la structure de gouvernance pour les risques à l'annexe A.

Plusieurs clients de Vestcor ont également établi leur propre cadre de gestion des risques d'entreprise, dont nous tenons compte dans nos processus de gestion.

Le présent document présente nos principes et notre méthode de gestion des risques, qui consiste à recenser :

- les types de risques auxquels nous faisons face dans le cadre normal de nos activités et de nos placements,
- notre appétit pour le risque, notamment les risques acceptables et les risques inacceptables,
- la responsabilité des parties en matière de surveillance de chaque type de risques, tout en soulignant les moyens et le calendrier préconisés pour mesurer et gérer ces risques.

Nous pensons que ces processus de gestion des risques contribueront de beaucoup à optimiser le rendement à long terme des placements et la rentabilité de l'administration des prestations au profit de nos clients dans les limites des niveaux de risque acceptables.

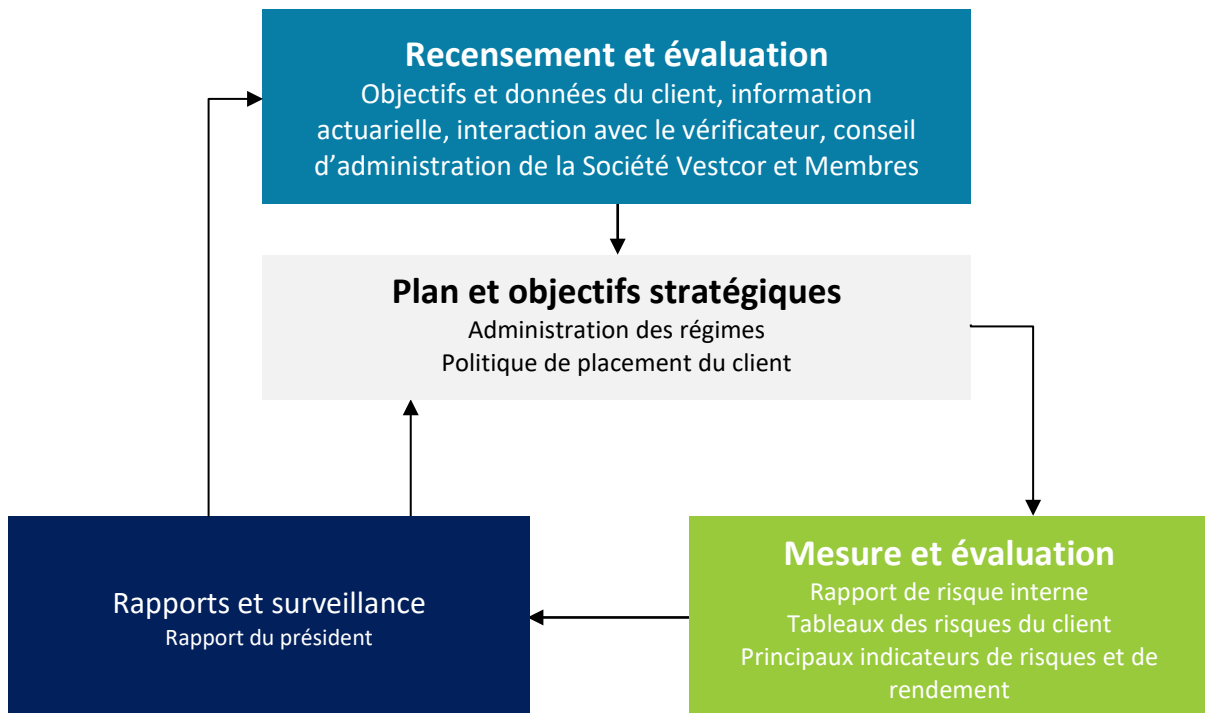
II. Principes de la gestion des risques

Le mode de gestion des risques de Vestcor s'appuie sur plusieurs principes et postulats élaborés de manière à adopter une méthode de gestion des risques proactive et systématique. Plus précisément, nous pensons ce qui suit :

- i. La gestion des risques fait partie du processus de planification des affaires,
- ii. Il est indispensable d'établir une stratégie en matière de gestion des risques pour que les fiduciaires puissent entreprendre des discussions fructueuses à ce sujet,
- iii. Étant donné sa profonde compréhension du fonctionnement de Vestcor, la direction doit jouer un rôle prépondérant dans le recensement des principaux risques qu'elle doit relever,
- iv. La définition des risques doit être assez large pour englober tous les principaux aspects de Vestcor, notamment dans des domaines comme les placements, l'administration des régimes et des prestations, les opérations, les ressources humaines et la technologie,
- v. Il serait toutefois irréaliste d'espérer que le cadre de gestion des risques recense ou prévoit tous les risques envisageables. Toutefois, une fois adopté, il doit être continuellement amélioré et mis à jour pour tenir compte des nouveaux risques au fur et à mesure de leur recensement,
- vi. Il peut arriver à tout moment que les risques recensés dépassent les moyens dont nous disposons pour les écarter. Les ressources devront donc être concentrées sur des risques jugés les plus élevés.

III. Activités générales de la gestion des risques

De manière générale, la gestion des risques est un processus circulaire au cours duquel les risques possibles sont recensés, des méthodes permettant de mesurer et de gérer ces risques sont élaborées et mises en place, et des systèmes sont instaurés pour surveiller l'efficacité des systèmes de gestion d'origine, ce qui permet le recensement de nouveaux risques possibles.



Notre gestion des risques prévoit plusieurs processus :

- les risques de placement sont mesurés et gérés dans le cadre de divers systèmes et comités relevant autant de la politique que d'une gestion active axée sur le rendement,
- les risques liés à l'administration des régimes et des prestations, et les autres risques opérationnels sont gérés au fil des activités de divers comités et de politiques et de processus de contrôle interne bien conçus.

Le processus de gestion des risques par le conseil d'administration

Le conseil d'administration de Vestcor est chargé de définir la politique générale en matière de prise de risque, d'identifier les principaux risques auxquels l'entreprise est exposée et de s'assurer du bon fonctionnement des systèmes mis en place pour atténuer et gérer ces risques.

Tandis que chaque comité du conseil appuie ce dernier en matière de supervision de la gestion des risques dans des domaines relevant plus particulièrement de son mandat, le comité de vérification est chargé d'assister le conseil dans la supervision de gestion des risques.

Notre processus de gestion des risques prévoit un cadre général selon lequel nous menons nos activités de gestion. Il vise ce qui suit :

- i. Garantir une méthode de gestion des risques proactive et systématique ayant pour but de recenser et de gérer les risques inhérents à nos opérations et à notre environnement,
- ii. Parvenir à une entente entre Vestcor (conseil d'administration, haute direction et personnel), d'une part, et nos clients et notre actionnaire, d'autre part, en ce qui concerne les priorités de gestion des risques,
- iii. Veiller à ce que le conseil d'administration et la direction participent comme il se doit à l'établissement des priorités susmentionnées.

Le conseil d'administration a pour rôle d'alimenter et, par la suite, d'approuver les priorités recensées en matière de gestion des risques et de veiller à ce qu'un plan d'entreprise et un budget soient mis en place en fonction de ces priorités.

Chaque trimestre, la direction présente les résultats au conseil par l'intermédiaire du rapport du président, du rapport de placement et du rapport des services d'administration. Ces documents présentent un récapitulatif de toutes les activités du trimestre, notamment les principaux indicateurs de risques et de rendement.

Le rôle du comité de vérification est de faire l'examen annuel de ce Cadre de gestion des risques d'entreprise ainsi que l'examen régulier des priorités et de la propension générale à prendre des risques. Le comité est appuyé dans son travail relatif à cette responsabilité par des lignes de rapport directes au gestionnaire du risque et au vérificateur interne ainsi que par un rapport trimestriel du gestionnaire du risque et un rapport de vérification interne.

Un examen global des risques est effectué chaque trimestre et présenté sous forme d'étude d'un rapport matriciel des risques lors de chaque réunion du comité de vérification. Préparé par la direction à partir des commentaires des divers comités de gestion des risques (voir ci-dessous), ce rapport vise à déterminer les risques émergents et en évolution ainsi que les activités mises en œuvre pour les atténuer. Un degré de priorité est attribué à chaque risque (élevé, moyen ou faible) afin de communiquer l'évaluation de la direction quant à l'urgence des activités d'atténuation du risque. Les priorités attribuées sont comparées à la tolérance au risque approuvée par le conseil d'administration.

Lorsque le degré de priorité d'un risque dépasse la tolérance du conseil d'administration prise en compte, le gestionnaire des risques doit soumettre ce cas à la direction supérieure et au conseil de gestion des risques d'entreprise (CGRE). Les gestionnaires du secteur concerné doivent alors déterminer et mettre en œuvre les activités d'atténuation des risques qui s'imposent. Le gestionnaire des risques doit signaler un cas de risque trop élevé au président du comité de vérification au moment où le dépassement se produit ainsi que dans le rapport trimestriel du gestionnaire des risques au comité de vérification, qui sera ensuite inclus dans le rapport du président au conseil d'administration. Ce rapport doit également faire état des mesures d'atténuation des risques ayant été prises.

Si la priorité accordée à un risque change et devient plus élevée sans dépasser le niveau de tolérance au risque, un processus similaire doit être mis en œuvre.

Dans le cas exceptionnel où la direction souhaiterait fonctionner temporairement en dehors de ses paramètres de tolérance au risque après examen, l'approbation du conseil d'administration est nécessaire.

Processus interne de gestion des risques

Nous avons recours à plusieurs comités internes interfonctionnels pour la gestion des risques, y compris les suivants :

- comité de gestion des risques de placement (CGRP),
- comité de supervision de la gestion des échanges (CSGE),
- comité de gestion des risques liés aux technologies de l'information (CGRLTI),
- comité du plan de continuité des opérations (CPCO),
- comité d'évaluation,
- comité de l'investissement responsable (CIR),
- comité de la protection de la vie privée,
- comité de santé et de sécurité au travail (CSST).

Nous avons aussi créé un conseil de gestion des risques d'entreprise (CGRE) qui se veut une plateforme supplémentaire pour superviser tous les risques de l'entreprise exposés dans le présent cadre et qui vise également à conseiller le président et chef de la direction dans ses activités de rapport au conseil. Le CGRE est chargé d'examiner et de confirmer le classement par priorité des risques proposé dans la matrice trimestrielle des risques.

Chacun des comités susmentionnés est constitué de membres interfonctionnels, notamment de membres de la direction et du personnel, ce qui favorise d'autant l'échange de points de vue.

Le **CGRP** supervise les mesures des risques d'investissement, étudie les risques associés aux nouvelles stratégies et aux nouveaux produits de placement, et propose des procédures pour mesurer et surveiller les risques. Ces procédures doivent être soumises à l'approbation du chef des placements et satisfaire aux critères définis par nos clients et le conseil d'administration.

Le **CSGE** a pour tâche de superviser nos politiques et nos méthodes d'échange, notamment la sélection des courtiers, afin de garantir des échanges optimaux assortis de risques de contrepartie bien gérés. Il rend également compte de l'évolution de la réglementation et des marchés proposés qui risquent d'influencer les futures méthodes d'opérations boursières.

Le **CGRLTI** examine les risques associés à l'utilisation des technologies de l'information, ainsi que l'orientation future de la technologie au sein de chaque unité opérationnelle. Il passe en revue les contrôles de l'accès, les résultats des évaluations des risques de menaces associés aux nouveaux logiciels proposés et les résultats des tests d'intrusion dans le réseau, et surveille notre plan d'intervention en cas d'incident.

Le **CPCO** est chargé d'élaborer et de réaliser le plan de continuité des opérations prévoyant la reprise après sinistre. Le CPCO se réunit deux fois par an afin d'examiner les mesures appropriées à prendre face à un large éventail de perturbations potentielles des activités et procéder à des tests actifs et passifs visant à répéter les protocoles de réponse et donc, à les améliorer continuellement.

Le **comité d'évaluation** est responsable d'examiner tous les placements privés et les titres à revenu fixe fondés sur les marges aux fins d'approuver une évaluation finale qui sera utilisée dans les rapports externes financiers. Le comité peut examiner l'évaluation d'autres titres cotés et non cotés en bourse au besoin.

Le **RIC** examine les activités de l'entreprise relevant du domaine de l'investissement responsable, notamment le vote par procuration et les actions d'actionnariat actif.

Le **comité de protection de la vie privée** coordonne et supervise les activités de Vestcor en matière de protection de la vie privée concernant les données personnelles des clients et des participants aux régimes, ainsi que les données personnelles obtenues dans le cadre de transactions commerciales envisagées ou conclues (« données personnelles visées »), dans le but de faire en sorte que le traitement des données personnelles par Vestcor est conforme aux meilleures pratiques et à la législation applicable en matière de protection de la vie privée.

Enfin, le **CSST** est chargé d'évaluer les risques liés à l'environnement physique qui pourraient nuire à la santé et à la sécurité de notre personnel. Le **CSST** effectue régulièrement des inspections sur place afin de garantir la sécurité au travail.

IV. Types de risques

Nous avons recensé six grandes catégories de risques liés à nos activités. Elles ont été subdivisées en plusieurs domaines de risques auxquels nous avons associé des responsabilités particulières de surveillance et de contrôle et établi les mesures à utiliser. Le tableau suivant récapitule les six principales catégories et les éléments de risques associés à chacune d'entre elles.

A. Risques stratégiques	B. Risques de placement	C. Risques liés à l'administration des régimes
Gouvernance	Conseils en matière de stratégie de placement	Adhésion et données des participants
Stratégies d'affaires	Gestion active	Exactitude des données des régimes pour l'actuaire
Réputation	Indices de référence	Calculs des prestations
Communications	Crédit	Opérations associées aux régimes
	Évaluation	Soutien aux conseils des fiduciaires et aux comités des clients
	Manque de liquidité	Communications aux participants des régimes

D. Risques opérationnels	E. Risques liés aux ressources humaines	F. Risques liés à la technologie
Opérations d'entreprise	Embauche, conservation des employés et cessations d'emploi	Environnement informatique et cybersécurité
Opérations de placement	Planification de la relève	Gestion de l'information, conservation des dossiers et protection des renseignements personnels
Rapports financiers	Rémunération	Systèmes, applications et bases de données
Réglementaires		Planification de la continuité des affaires et reprise après sinistre
Juridiques et fiscaux		
Fraudes		
Sécurité physique		

Catégorie A : Risques stratégiques

Il s'agit ici du risque de ne pas respecter l'objet et la raison d'être de Vestcor définis par la *Loi sur Vestcor*, conformément aux paramètres établis par la législation.

Vestcor classifie les risques stratégiques de la manière suivante :

Risque lié à la gouvernance

Ces risques découlent de structures de gouvernance inadaptées (notamment la délégation de pouvoir) faisant intervenir les administrateurs, la haute direction et le personnel, et débouchant sur de mauvaises décisions. La gestion des risques doit absolument prévoir des processus de gouvernance efficaces qui détaillent les principaux domaines de responsabilité et d'obligation redditionnelle.

Responsabilité

La *Loi sur Vestcor* et ses règlements détaillent les obligations de Vestcor en matière de gouvernance.

Le conseil d'administration a établi un ensemble de politiques qui doivent être respectées, y compris un code de déontologie et de conduite des affaires et des lignes directrices pour l'investissement responsable.

Les mandats du conseil et de ses comités donnent le détail des responsabilités respectives de ces groupes. Le comité de gouvernance du conseil d'administration supervise et coordonne les tâches de gouvernance de l'organisation.

Chacun des clients a signé une entente de niveau de service (entente de gestion de placement ou entente d'administration, ou les deux) portant sur les services à fournir.

Nous avons également élaboré un guide détaillé des procédures de placement, un guide des ressources humaines et d'autres directives et processus opérationnels qui expliquent les responsabilités et les pouvoirs de chacun. Tous les membres du personnel sont également en possession de descriptions de poste qui détaillent leurs tâches.

Risque lié aux stratégies d'affaires

Il s'agit du risque de ne pas élaborer, ne pas entreprendre ou ne pas surveiller les activités commerciales visant à réaliser notre ambition gagnante. Les stratégies d'affaires se concentrent spécifiquement sur notre poursuite continue de l'excellence opérationnelle tout en demeurant conscientes des occasions de croissance optimale et de la durabilité de l'organisation à long terme.

Responsabilité

Le conseil d'administration et la direction collaborent à l'élaboration d'un plan stratégique de cinq ans pour l'organisation et le révisent chaque année. Des plans

stratégiques supplémentaires sont également préparés chaque année pour les ressources humaines et pour les technologies de l'information.

La direction et le personnel doivent se tenir au courant de l'évolution du secteur par l'entremise des rapports des médias, des décisions gouvernementales et des liens avec leurs clients, collègues et fournisseurs, de manière à faciliter le processus de planification stratégique.

La direction rédige un plan d'entreprise annuel qui est révisé avec le conseil d'administration à l'approche du début de chaque exercice financier. Durant l'année, le conseil compare périodiquement les progrès effectués au plan, et la mesure du rendement a lieu à la fin de l'exercice.

Risque pour la réputation

Il s'agit du risque de compromettre, à cause de facteurs internes ou externes, notre réputation, notre crédibilité ou notre image de gestionnaire de placement prudent et efficace.

Responsabilité

La gestion des risques pour la réputation est partagée entre le conseil d'administration, la direction et tous les employés.

Le conseil d'administration a établi des relations de surveillance et de vérification qui sont garantes de la réputation de Vestcor. Le conseil d'administration est aidé dans cette surveillance par le comité de gouvernance, le comité de vérification ainsi que par la surveillance et l'approbation des directives de placement responsable de Vestcor.

Risque lié aux communications

Il s'agit du risque de ne pas diffuser efficacement aux partenaires la structure de gouvernance, le plan stratégique, les activités d'exploitation et le rendement de Vestcor. Les communications englobent également les rapports trimestriels sur les placements et l'administration destinés à chacun de nos clients, ainsi que les communications aux participants des régimes au nom des organismes de gouvernance de leurs clients.

Responsabilité

Sous la tutelle du comité de gouvernance du conseil d'administration, la direction se charge de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de communication.

Le président du conseil et le président de la société sont chargés de toutes les activités officielles de communication externe.

La direction, par l'intermédiaire de son équipe de communication interne, se charge de toutes les communications avec le client, sous la supervision du conseil d'administration.

L'organisme de gouvernance de chaque client est chargé des communications avec ses parties intéressées et les participants concernant les régimes de retraite ou les prestations.

Catégorie B : Risques de placement

Il s'agit du risque que les placements ne soient pas effectués en accord avec les objectifs des clients et ne procurent pas le rendement sur capital investi à long terme, compte tenu des niveaux de risque acceptables, pour les différents fonds gérés.

Responsabilité

Les organismes de gouvernance de chacun des clients sont chargés d'établir l'énoncé des politiques de placement. Le conseil d'administration de Vestcor, quant à lui, doit veiller à ce que leurs modalités soient appliquées. L'énoncé de ces politiques de placement établit l'indice de pondération des actifs au portefeuille, les écarts autorisés par rapport à l'indice, les indices de rendement, les placements permis et les mesures d'évaluation du rendement.

Le comité de placement assiste le conseil d'administration dans la réalisation de ses obligations en se concentrant sur les opérations de placement, notamment en supervisant la stratégie de placement à long terme, les activités de placement, la gestion des risques liés aux placements, les opérations de placement et la conception des produits.

La direction est chargée d'élaborer et de gérer les stratégies et les programmes de placement sous-jacents qui permettent de réaliser les énoncés des politiques de placement dans le respect des directives de placement responsable. Ces programmes sont détaillés dans le guide des procédures de placement. Un comité de gestion des risques de placement, composé de représentants des équipes de gestion des risques, des placements, des finances et de l'administration, examine tous les changements apportés aux stratégies de placement avant de les insérer dans le guide des procédures de placement.

Voici de plus amples détails sur les grandes catégories de risques liés aux placements :

Risque lié aux conseils en matière de stratégie de placement

Il s'agit du risque que les recommandations faites aux clients pour atteindre leurs objectifs de placement soient insuffisantes pour respecter les exigences de rendement à long terme et de risques de ce client.

Un client peut demander à Vestcor de lui donner des conseils en matière de stratégie de placement, ou encore recourir à des conseillers en placement extérieurs. Dans l'un ou l'autre cas, l'exigence de rendement des placements à long terme de chaque client est formulée dans son énoncé des politiques de placement. S'il y a lieu, le fonds du client fera l'objet d'une évaluation périodique du passif pour mesurer son état de financement actuel.

Lorsque nous dispensons des conseils au client à ce sujet, nous procédons périodiquement à une étude des actifs et des passifs et nous offrons des conseils sur la politique de placement afin de dégager la composition d'actifs financiers la plus efficace pour atteindre ou dépasser les objectifs de financement souhaités par le client, avec le moins de risques possible.

Risque lié à la gestion active

Le risque lié à la gestion active, ou risque de rendement relatif, est le risque que le rendement réel sur le capital investi n'atteigne pas l'indice défini pour le portefeuille et donne un rendement inférieur à celui qui aurait découlé d'une gestion passive.

Risque lié aux indices de référence

Il s'agit du risque que les indices utilisés pour évaluer le rendement des placements ne reflètent pas réellement le portefeuille sous-jacent.

La direction a établi des directives relatives aux indices de référence de placement, approuvées par le comité de placement de Vestcor Inc., qui définissent les principes de sélection et de gestion des indices de référence utilisés par Vestcor pour s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires en matière d'actifs de placement. Il incombe à chaque client de définir les indices de référence adaptés à ses objectifs de placement spécifiques, tandis que Vestcor est chargée d'établir les indices de référence appropriés pour chaque stratégie de placement qu'elle propose par l'intermédiaire de ses entités de placement, conformément aux directives relatives aux indices de référence de placement. Les indices de référence choisis pour les stratégies de placement de Vestcor influencent également la détermination des objectifs de performance des placements et des primes de performance. En conséquence, ils sont examinés et confirmés chaque année par le comité des ressources humaines et de la rémunération.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie ne respecte pas les obligations financières établies dans le contrat signé par les parties. Les risques de crédit découlent de nombreuses activités, notamment de placements dans une entité entraînant un remboursement prévu ainsi que de l'établissement de transactions dérivées avec diverses tierces parties (banques et agents en placements). Les programmes de prêt de titres posent aussi des risques de crédit. Les risques de crédit peuvent survenir lors du changement de la valeur marchande d'un titre ou d'une obligation, et se mesurent généralement grâce à des procédures visant à établir un modèle des probabilités de défaillance ou de perte.

Risque lié à l'évaluation

Il s'agit du risque financier qu'un actif soit sous-évalué ou surévalué au point qu'il vaille plus ou moins que prévu lorsqu'il arrive à échéance ou est vendu. Le conseil d'administration a délégué à son comité de vérification la responsabilité de la surveillance de la gestion des risques associée aux rapports financiers.

Risque lié au manque de liquidités

Les placements illiquides (actions de sociétés fermées, immobilier privé et infrastructure) offrent généralement une possibilité de rendement supérieur à long terme, mais ils présentent le risque qu'une position de placement ne puisse pas être liquidée ou compensée sur les marchés financiers en temps opportun pour répondre aux obligations de financement ou sans subir des pertes importantes. Si ce type de situation se produisait, nous pourrions nous trouver dans l'impossibilité de procéder aux remboursements arrivés à échéance ou le client pourrait demander un retrait pour incapacité à liquider des actifs.

Catégorie C : Risques liés à l'administration des régimes

Il s'agit du risque que les activités d'administration des régimes soient incomplètes, inexactes ou effectuées sans processus adéquat. Ils portent sur toutes les fonctions d'administration, y compris l'adhésion, les données sur les participants et les modifications ultérieures, les cotisations versées et le paiement des prestations. En tant qu'administrateur, Vestcor offre également des services de soutien aux organismes de gouvernance de ses clients, y compris l'organisation de réunions, la tenue de dossiers, la coordination de fournisseurs de services externes, et une assistance pour répondre aux exigences réglementaires en matière de déclaration.

Responsabilité

L'administration des régimes, y compris sa conception, relève de la responsabilité de l'organisme de gouvernance associé.

Il incombe au conseil d'administration de Vestcor de veiller à ce qu'une entente de niveau de service soit dûment signée avec chaque client, de manière à ce que la portée (y compris les limites) et la fréquence des activités d'administration effectuée au nom de chaque client soient bien comprises. Le conseil d'administration a délégué à son comité de vérification la responsabilité de la surveillance des systèmes d'information de la direction et des systèmes de contrôle interne utilisés lors de ses activités d'administration des régimes.

La direction est chargée de veiller à détenir les politiques, les processus et les procédures nécessaires pour tenir ses engagements en matière de service.

Risque lié à l'adhésion et aux données des participants

Il s'agit du risque que les employeurs n'aient pas pris les mesures nécessaires pour que les employés admissibles soient inscrits correctement aux régimes de retraite ou de prestations, qu'ils n'aient donc pas versé toutes leurs cotisations, qu'ils ne comprennent pas les prestations ou que des modifications apportées aux renseignements essentiels des participants aux régimes soient inexactes, non valides ou ne soient pas appliquées en temps opportun.

Risque lié à l'exactitude des données des régimes pour l'actuaire

Il s'agit du risque que des données inexactes, voire incomplètes, sur les régimes soient fournies aux actuaires des clients, ce qui entraîne une interprétation et un calcul actuariels inexacts de l'état des régimes.

Risque lié aux calculs des prestations

Il s'agit du risque que des erreurs manuelles et automatisées surviennent lors du calcul des prestations à cause d'erreurs dans les données de l'employé ou de l'employeur, de modifications apportées aux dispositions des régimes, de transferts ou de retraits vers ou depuis d'autres régimes.

Risque lié aux opérations associées aux régimes

Il s'agit du risque que les cotisations de l'employeur et de l'employé ne soient pas complètes ou ponctuelles et que le versement des prestations ne soit pas autorisé, exact ou effectué dans les temps voulus.

Risque lié au soutien aux conseils de fiduciaires et aux comités du client

Vestcor offre des services de soutien aux organismes de gouvernance de certains clients, y compris des services de secrétariat, de logistique et d'animation. Par conséquent, les activités de soutien du client risquent d'être incomplètes, inexactes ou mal comprises.

Le comité de gouvernance a été chargé de superviser la gestion des risques associés aux activités de soutien au conseil de fiduciaires et aux comités du client.

Risque lié aux communications aux participants des régimes

Vestcor aide ses clients à préparer des communications aux participants des régimes comme des lettres, des bulletins semestriels, des rapports annuels et l'organisation des présentations destinées aux assemblées générales annuelles. Il existe un risque d'erreurs ou de déclarations erronées en opposition avec les dispositions des régimes.

Catégorie D : Risques opérationnels

Il s'agit du risque découlant d'une diminution de l'efficacité ou de l'efficience de la fiabilité des processus internes.

Responsabilité

Le conseil d'administration de la société (l'actionnaire) engage un cabinet comptable indépendant qui exerce le rôle de vérificateur externe de tous les activités et les rapports financiers de Vestcor.

Le comité d'administration de Vestcor Inc., par l'entremise de son comité de vérification, appuie l'actionnaire dans sa décision en performant une évaluation du travail du vérificateur externe et d'en faire une recommandation à l'égard de sa nomination.

Le conseil des sociétés d'exploitation de Vestcor, par l'intermédiaire de son comité de vérification, supervise la fonction de vérification interne, y compris le recours à un autre cabinet comptable indépendant pour aider l'équipe de vérification interne. Le comité de vérification du conseil d'administration est chargé de superviser la conception et l'efficacité opérationnelle du système de contrôle interne et la qualité des systèmes de gestion de l'information de Vestcor. Le comité de vérification est aussi responsable pour l'intégrité des processus des rapports et déclarations financiers de Vestcor, la conformité avec les exigences législatives et réglementaires et la surveillance du programme de la gestion du risque lié à la fraude. Ce dernier comprend l'examen annuel de la politique sur la gestion du risque lié à la fraude ainsi que l'évaluation annuelle de la direction sur le risque lié à la fraude.

La direction est chargée de veiller à l'efficacité et à l'efficience des opérations.

Nous classifions les risques opérationnels de la manière suivante :

Risque lié aux opérations d'entreprise

Il s'agit du risque que les opérations de l'entreprise soient inexactes ou incomplètes et entraînent des irrégularités dans la trésorerie ou des erreurs dans les rapports financiers.

Risque lié aux opérations de placement

Il s'agit du risque que des opérations non appropriées, non autorisées, inexactes ou incomplètes entraînent une perte et des erreurs dans le processus décisionnel.

Risque lié aux rapports financiers

Il s'agit du risque que les rapports financiers produits par Vestcor, les entités de placement de Vestcor et nos clients soient inexacts ou erronés.

Responsabilité

L'organisme de gouvernance de chaque client, qui peut comprendre un comité de vérification, est chargé d'examiner et d'approuver les rapports financiers produits par ce client. En vertu de l'entente-cadre de services signée avec le client, la direction de Vestcor est responsable de la préparation des rapports financiers du client, sous la forme de rapports de dépenses trimestriels, d'états financiers trimestriels non vérifiés ou de projets d'états financiers annuels accompagnés de notes. Les états financiers annuels peuvent faire l'objet de vérification indépendante.

Le conseil d'administration de Vestcor, par l'intermédiaire de son comité de vérification,

est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers de Vestcor et des entités associées. La direction voit à l'intégrité et à la présentation fidèle des états financiers pour chacune des entités de Vestcor, et à la préparation des documents de travail justificatifs à l'intention du vérificateur indépendant. La direction est également responsable de maintenir un système de contrôles internes et des systèmes de gestion de l'information capables de produire de l'information financière précise et à jour.

Risques réglementaires

Il s'agit du risque de perte ou de pénalités liées au non-respect des réglementations en vigueur.

Selon la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick, Vestcor est enregistrée en tant que gestionnaire de fonds de placement à l'égard des entités de placement Vestcor et agit également en tant que gestionnaire de portefeuille (conseiller) pour ses clients. Vestcor doit suivre la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, à moins d'en être exemptée.

Responsabilité

Vestcor fournit à ses clients des rapports trimestriels de conformité réglementaire (dans le cadre du rapport d'administration).

Le conseil d'administration ou un de ses comités est chargé de surveiller la conformité réglementaire de Vestcor et de tenir à jour tous les formulaires officiels connexes. La direction supérieure est responsable de l'établissement et du maintien des processus internes permettant la production des rapports réglementaires que nous fournissons à nos clients.

Risques juridiques et fiscaux

Il s'agit des risques de pertes liés à des changements réels ou proposés dans la législation ainsi qu'au non-respect des lois, règles, règlements, pratiques prescrites ou normes éthiques.

Responsabilité

L'organisme de gouvernance de chaque client est chargé de surveiller la conformité de son régime aux règlements sur la retraite et la fiscalité.

Le conseil d'administration ou l'un de ses comités est chargé de contrôler la conformité de Vestcor aux dispositions légales et fiscales.

La haute direction est chargée d'établir et de maintenir des procédures internes de préparation des rapports financiers et fiscaux que nous fournissons à nos clients.

Risque lié à la fraude

Il s'agit du risque que se produise un acte intentionnel entraînant des détournements d'actifs, des dépenses inappropriées ou non autorisées, y compris la corruption et autres paiements

inhabituels, des autotransactions, y compris les commissions occultes, une inexactitude importante dans les rapports financiers ou la violation de lois et règlements, y compris des lois sur les valeurs.

Responsabilité

La direction voit à la conception des contrôles internes qui traitent particulièrement des risques de fraude et veille à ce que ces contrôles fonctionnent efficacement.

Risque lié à la sécurité physique

Il s'agit des risques associés à la sécurité des employés et des immobilisations.

Responsabilité

La direction surveille la sécurité physique par l'intermédiaire de son comité de santé et de sécurité au travail (CSST).

Catégorie E : Risques liés aux ressources humaines

Il s'agit des risques de pertes découlant d'un rendement inadapté ou défaillant des ressources humaines internes ainsi que de pratiques incompatibles avec les lois et pratiques admises en matière de ressources humaines.

Responsabilité

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de superviser les politiques des ressources humaines de Vestcor, y compris la rémunération.

La haute direction assure l'efficacité des activités et des processus relatifs à ce domaine. Ces activités comprennent la rédaction de descriptions de poste pour chacun des employés, les activités de formation et de perfectionnement, les examens annuels du rendement et la planification de la relève.

Nous classifions les risques liés aux ressources humaines de la manière suivante :

Risque lié à l'embauche, à la conservation des employés et aux cessations d'emploi

Il s'agit du risque que des pratiques inadéquates d'embauche, de mesure du rendement et d'encadrement et de processus de cessations d'emploi entraînent une incompatibilité entre les compétences et les responsabilités, un roulement de personnel excessif et la démoralisation des employés.

Risque lié à la planification de la relève

Il s'agit du risque que des mesures inadéquates de perfectionnement des employés donnent des ressources insuffisamment compétentes pour pourvoir des postes critiques lorsque nécessaire.

Risque lié à la rémunération

Il s'agit du risque que les pratiques en matière de rémunération soient injustes ou non concurrentielles.

Catégorie F : Risques liés à la technologie

Vestcor a beaucoup recours aux systèmes d'information de gestion et à la technologie des communications. Nous sommes donc vulnérables aux risques matériels éventuels de pertes directes ou indirectes découlant d'une technologie de l'information inadéquatement ou défaillante.

Responsabilité

Le comité de vérification du conseil a pour tâche de surveiller la gestion du risque lié aux TI par Vestcor.

La direction doit veiller à l'efficacité et à l'efficience des activités technologiques. Le comité de gestion des risques liés aux technologies de l'information aide la direction en recommandant des améliorations et des pratiques exemplaires après avoir examiné les risques associés à l'utilisation actuelle et future de la technologie. L'équipe du plan de continuité des opérations se réunit deux fois par an pour étudier des scénarios possibles de sinistre et notre résilience à cet égard.

Nous classifions les risques liés à la technologie de la manière suivante :

Risque lié à l'environnement informatique et à la cybersécurité

Il s'agit du risque qui compromet la sécurité des données ou affaiblit ou entrave les opérations de l'organisation.

Risque lié à la gestion de l'information, à la conservation des dossiers et à la protection des renseignements personnels

Il s'agit du risque que l'information et les dossiers critiques soient détruits, perdus, volés ou compromis de toute autre façon.

Risque lié aux systèmes, aux applications et aux bases de données

Il s'agit du risque que les systèmes, les applications et les bases de données ne répondent pas aux exigences de l'entreprise.

Risque lié à la planification de la continuité des affaires et à la reprise après sinistre

D'importants événements environnementaux (inondations, incendies, etc.) risquent d'interrompre les activités et d'entraîner des pertes financières et une atteinte à la réputation.

V. Conclusion

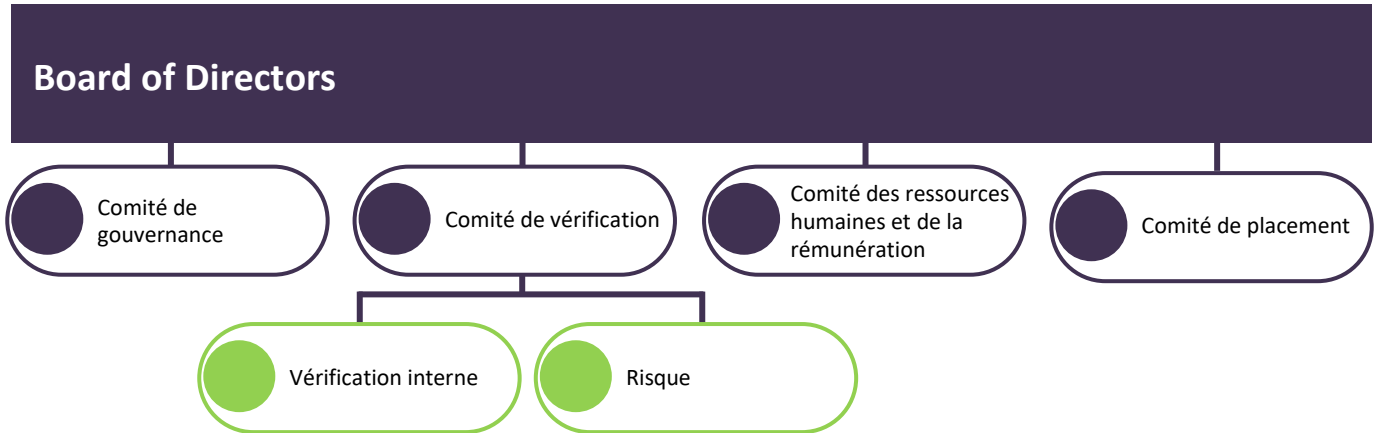
Ce document donne les grandes lignes de nos principes quant à la gestion des risques, évoque les risques auxquels nous faisons face dans le cadre normal de nos activités et survole les procédures de gestion des risques actuellement utilisées pour aider la direction à prendre des décisions.

On s'efforce de conserver une vision globale de la gestion des risques et d'utiliser les outils et les processus à notre disposition pour régler diverses situations, notamment des outils de calcul des risques objectifs de placement ainsi que l'évaluation qualitative des autres risques, notamment sur le plan opérationnel.

Ainsi que nous l'avons mentionné, la gestion des risques est un processus circulaire. L'utilisation des procédures de gestion des risques permet souvent de recenser des sources de risques auparavant inconnues. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ce document reste évolutif et soit actualisé chaque année au fil de l'évolution des convictions, des objectifs et des processus de gestion des risques

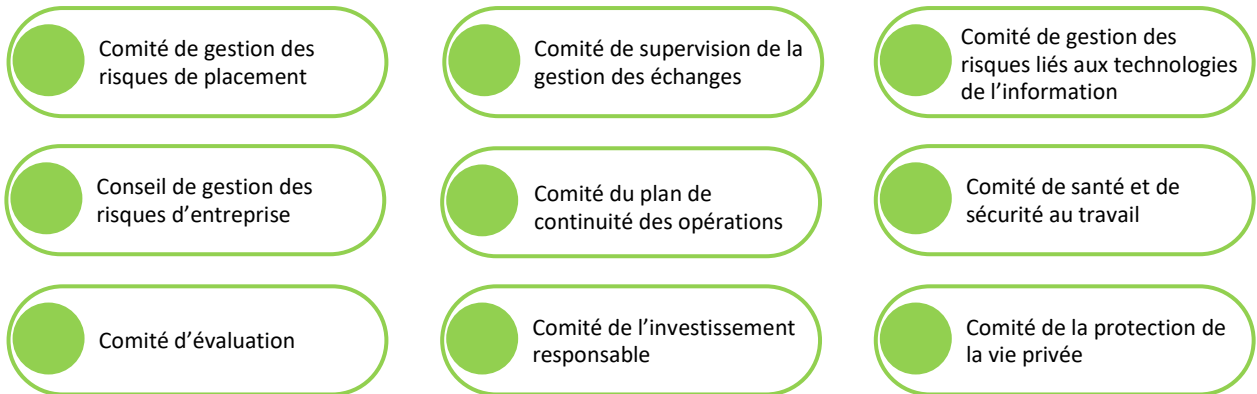
Annexe A : Structure de gouvernance pour les risques

Conseil et des comités



Direction et ses comités

Équipe de haute direction



Fournisseurs de services externes

- Vérification externe
- Services-conseils
- Actuaire de clients
- Conseiller juridique externe
- Conseiller en placement du client
- Fournisseurs de services de système hébergé
- Dépositaire des valeurs mobilières
- Gestion de placements à l'externe